



Association Départementale des Maires Ruraux du Loir et Cher

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 OCTOBRE 2018

L'assemblée générale s'est tenue le 20 Octobre 2018 à la Salle des Fêtes de LA CHAPELLE VENDOMOISE. Elle a été précédée par une assemblée générale extraordinaire.

33 personnes étaient présentes, 34 étaient excusées, 12 ont donné un pouvoir.

I – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Elle avait pour objectif la modification des statuts de l'association.

Il était proposé la modification des Articles 6 et 7 ; celle-ci a été acceptée à l'unanimité et est donc la suivante :

Article 6

L'association est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'Assemblée générale pour une durée du mandat municipal. Les membres sont rééligibles.

En cas de vacance, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ces membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs ainsi élus s'achèvent à la fin du mandat des membres remplacés.

Le titre de membre fondateur peut être décerné par l'Assemblée générale sur proposition du bureau aux anciens adhérents ayant pris une part active dans la fondation et/ou le développement de l'association. Les membres fondateurs sont membres de droit de l'Assemblée générale avec voix délibérative.

Le conseil d'administration est composé de 13 personnes.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le bureau informe l'AMRF de toutes les activités qu'il conduit au nom des Maires Ruraux.

Article 7

Le conseil d'administration élit un bureau à la majorité simple. Il est composé des membres suivants :

- le Président,
- 1 ou 2 vice-président(s)
- 1 secrétaire (+ éventuellement un secrétaire adjoint)
- 1 trésorier (+ éventuellement un trésorier adjoint)

Le bureau se réunit au moins une fois par mois (hormis le mois d'août) et chaque fois qu'il est convoqué par son président. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le bureau informe le conseil d'administration de toutes les activités qu'il conduit au nom des Maires ruraux.

Les membres du conseil d'administration reçoivent régulièrement une copie de la convocation du bureau afin de leur permettre de participer aux réunions de bureau quand une question les intéresse particulièrement ou concerne leurs éventuelles attributions.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire à 9 h 20.

II – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4.11.2017

Adopté à l'unanimité

B – RAPPORT MORAL

Il est présenté par Patrick MARION qui au préalable remercie M. François BORDE pour son accueil et présente M. Vincent DESRUS employé dans le cadre d'un service civique par l'association. Il sera présent pendant 6 mois et rencontrera les différentes communes et sera chargé, entre autre, d'un travail d'écriture concernant « l'histoire de la mairie » dans chaque commune.

Il annonce la présence dans l'après-midi de Céline VINCENT, chargée de mission numérique et remercie également Eveline MARIER pour la gestion de l'intendance.

« On confond souvent le rapport moral et le rapport d'activité, en tout cas on les associe fréquemment pour en faire un tout. C'est une erreur à mon avis, car l'un comme l'autre ont leur fonction spécifique.

Je voudrais d'abord rappeler quelques grands principes qui ont guidé et continueront à guider notre action :

- d'abord le strict respect de l'article 7 de nos statuts qui, reprenant une disposition statutaire nationale, précise : « aucune discussion à caractère politique, philosophique ou religieux n'est admise lors des réunions ». Cet attachement au caractère apolitique de l'A.M.R.F, en matière de politique politicienne, nous unit et nous rend disponibles pour servir l'intérêt général qui constitue, pour chacun de nous l'objectif majeur.

- nous n'entendons pas par ailleurs concurrencer l'Association des Maires de France dont nous sommes d'ailleurs tous membres. Nous n'avons pas les mêmes fonctions que l'A.M.F., association généraliste, ni d'ailleurs les mêmes moyens financiers. Notre action est spécifique : nous sommes sur le terrain aux côtés des maires ruraux. Rappelons que nos ressources financières proviennent essentiellement de nos cotisations.

Par contre, nous souhaitons être sollicités par le préfet lors de la constitution des commissions départementales après les élections municipales. Nous avons soulevé cette question lors du dernier congrès national. Nous l'avons déjà rappelé au préfet. Nous lui rappellerons à nouveau par un courrier qui sera soutenu par l'A.M.R.F.

- Nous sommes enfin attachés au respect des pouvoirs du conseil municipal et du maire élus par les habitants de la commune. Nous le rappelons sans cesse aux représentants des pouvoirs publics qui ont

tendance à l'oublier. Nous n'avons pas pour seules fonctions d'exécuter sans broncher les ordres qui nous parviennent. Nous représentons nos concitoyens et nous entendons faire entendre leurs voix.

En conséquence, nous acceptons bien volontiers que des communes fusionnent quand leurs conseils le souhaitent, que des écoles se rapprochent quand leurs conseils l'acceptent mais nous refusons les pressions parfois très vigoureuses qui prétendent nous faire plier sans entendre les arguments dont nous disposons. Nous continuerons à défendre ces positions sans faiblir.

Nous subissons et nous continuerons à subir les effets de la loi NotrE qui nous a été imposée dans les conditions que nous savons. Elle constitue un cadre dans lequel les gouvernements successifs ont poursuivi et poursuivent une politique dont le but inavoué est la disparition du maillage communal de notre pays, à savoir celui des territoires ruraux. La menace existait déjà au début des années soixante dix. C'est pourquoi, il est bon de le rappeler, un groupe de maires, constatant l'absence de réaction de l'association nationale des maires de France, créaient la Fédération Nationale des Maires Ruraux qui allait devenir l'A.M.R.F.

La question posée est celle de l'aménagement territorial qui néglige les espaces ruraux, participe à leur désertification, soutient le développement d'agglomérations urbaines dont les quartiers périphériques sont bien souvent des espaces de non droit. Nous avons lutté, nous luttons contre la disparition des services publics dans nos communes : postes, trésoreries, tribunaux... Le dépeçage des communes continue lit-on dans le numéro de septembre de « 36 000 communes », dépeçage mené par la haute administration et appliqué par le pouvoir politique qui ne tient aucun compte des critiques des spécialistes de l'aménagement et des protestations des élus ruraux que nous sommes. L'A.M.R.F. tente de faire introduire la notion de territoire dans la constitution. Cette politique est appliquée avec détermination. Elle est relayée de multiples façons, nous le savons, dans de nombreux domaines.

Il n'est pas possible de se taire sur la répartition inique des dotations entre territoires urbains et territoires ruraux. Cette grave injustice a été très souvent rappelée. Je souhaite d'abord fustiger la caricature présentée par certains commentateurs qui dénoncent la volonté d'opposer les ruraux aux urbains. Nous ne sommes pas des êtres aussi simplistes. Nous ne comprenons pas pourquoi un citoyen rural est compté pour la moitié d'un citoyen urbain. La question a été posée de multiples fois. Nous attendons toujours la réponse.

Les maires ruraux gèreraient-ils moins bien leurs communes que les maires des petites villes, villes moyennes et grandes ? Cette année encore, l'observatoire des finances locales donne un diagnostic contraire : nos communes reçoivent moins d'aides de l'Etat, elles ont moins de recettes fiscales, moins de recettes de fonctionnement. Pourtant elles investissent plus tout en dépensant moins et elles sont moins endettées. Vous avez pu lire ces informations sur le dernier numéro de 36 000 communes. Elles sont par ailleurs confortées par l'étude de la Banque Postale.

Les intercommunalités ne sont jamais assez grandes. Certains projets, nous le savons dans le Loir et Cher, n'évitent pas la caricature. Dans bien des cas, compte tenu de la technicité des questions abordées, c'est désormais le D.G.S. qui préside et anime le conseil communautaire. Les élus, perdus dans la masse, ne peuvent se faire entendre. Ils « décrochent » et désertent les nombreuses réunions de commissions, voire de conseils. Ça et là, sans aucunement généraliser, certains présidents assurent leur notoriété, développent leur influence et font leur affaire du fonctionnement d'une institution ou les « petits élus » ne peuvent guère se faire entendre.

Certains de nos collègues, se croyant bien informés, certains parlementaires, soutenant les mesures envisagées ont cru bon de qualifier de « ringards » les maires ruraux qui ont continué à faire référence au rapport Duran. Mal leur a pris. Le sénateur Duran a été à nouveau adoubé par le Ministre de l'Education Nationale. Nous l'avons vu, les « conventions ruralité » qui ont parfois changé de nom, mais pas de fonction – ont prospéré sur le territoire national. L'ensemble du rapport est en voie d'application. Vous allez voir réapparaître, parfois sous des habits nouveaux, le projet d'établissements publics d'enseignement primaire (E.P.E.P) destinés à recevoir les enfants des écoles rurales, dans les chefs lieux de canton, voire des bourgs où siège la communauté de communes. Vous allez à nouveau entendre parler de la « proximité » des écoles avec le collège voisin, d'une direction d'écoles en liaison avec la direction du collège... Je passe sur les détails. Mais des « missions » ont été conduites dans nos provinces leurs rapports sont publics. Ils sont riches d'enseignements, mais terriblement menaçants pour nos écoles. Nous ne sommes pas surpris : nous, nous avons lu le rapport Duran.

Dans notre département, il faut reconnaître que la DASEN a respecté les engagements qu'elle avait pris, après de vives discussions, lors de notre assemblée générale de MONT PRES CHAMBORD. Elle a laissé les communes résoudre les problèmes là où ils se trouvaient ; C'est pourquoi nous avons signé la convention départementale, en vertu du principe que je rappelais au début de mon propos. Mais qu'advient-il quand les communes ne parviendront pas à un accord ? Il semble difficile de croire que le ministère laissera le problème en l'état.

Il nous faudra alors manifester notre cohérence, rappeler nos engagements, au besoin engager des recours auprès du tribunal administratif quand il y aura matière à le faire. La mairie de VILLAINVILLE (76) a ainsi obtenu récemment du Tribunal administratif de ROUEN la restitution de postes supprimés dans son école. Comme quoi, l'action paie.

La désertification médicale demeure présente dans nos territoires. Le gouvernement va prendre, semble-t-il, des mesures pour supprimer le numérus clausus, réduit en 1971 avec les conséquences catastrophiques que l'on sait. Ouvrir plus largement les concours aux futurs médecins, c'est bien. Mais il faudra attendre les effets dans 10 ou 12 ans. Mais en attendant ?

Il est légitime que les élus recherchent des solutions pour permettre à leurs concitoyens d'être soignés. Je passe sur la multitude des solutions pour ne retenir que 2 exemples qui donnent à penser.

La maison de santé pluridisciplinaire, dont la construction est coûteuse, est incontestablement une solution, mais à condition qu'il y ait au moins un médecin. Ce n'est pas toujours le cas. Certaines M.S.P. construites avant que cette condition soit imposée par les agences régionales de santé, n'en n'ont toujours pas y compris dans notre département.

Par ailleurs pour obtenir une M.S.P. nous savons qu'il est préférable que le maire soit influent, par exemple conseiller départemental. Quelquefois, l'opération serait moins coûteuse dans la ville voisine mais c'est souvent l'égo qui l'emporte au prix coutant. Tant pis pour les finances publiques !

Deuxième exemple : une communauté de communes a décidé de financer les études d'étudiants français formés en Roumanie. C'est le comble quand on sait de surcroît que la qualité de la formation est vivement contestée par les enseignants chercheurs de nos facultés de médecine qui accueillent ces étudiants en tant qu'internes et externes dans nos hôpitaux.

La ministre de la santé, après avoir réuni moult commissions et entendu de très nombreux spécialistes, parmi lesquels les promoteurs de PAIS que nous soutenons depuis 2005 – élus,... a préparé un plan d'urgence qui est censé résoudre les problèmes immédiats. Voyons ce que donnera ce plan dans les semaines et les mois qui viennent... La ministre s'est également engagée à ne plus fermer d'hôpitaux de proximité. C'est une bonne décision mais il y a lieu de s'inquiéter quand on voit la situation de nos hôpitaux, y compris C.H.R.U, privés du personnel nécessaire.

Je terminerai ce rapide tour d'horizon par une question qui nous tient particulièrement à cœur : le transfert de la compétence eau et assainissement.

Rappelons l'essentiel du texte adopté qui fait obligation du transfert. Il maintient le caractère obligatoire du transfert pour les communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération avec date butoir fixée au 1^{er} janvier 2020. Les communes membres d'une communauté de communes pourront s'opposer à ce transfert à condition que 25 % des communes représentant 20 % de la population en décident ainsi. Dans ce cas l'obligation de transfert sera repoussée jusqu'au 31 Décembre 2025, mais elle sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Nous voyons ici clairement un des effets de la loi NOTRe. Dès lors, le gouvernement dévitalise un peu plus l'échelon local en confisquant les pouvoirs et les responsabilités de ce dernier. Il s'agit d'une « remise en cause inacceptable de la décentralisation et de la liberté communale » écrit Vanik BERBERIAN.

L'eau est le type même de bien universel qui exige un service public au même titre, et plus encore, que l'énergie et les transports par rail. On peut aisément prévoir le parti que peuvent titrer les principales sociétés prestataires potentielles de l'eau. En attendant nous avons notre rôle à jouer dans les communautés en repoussant au moins l'obligation de la date du transfert au 1^{er} janvier 2026. Au-delà, il nous appartiendra d'user de tous les moyens pour nous opposer à ce transfert obligatoire inadmissible.

Le congrès national de ST LEGER DES MELEZES a permis aux délégués d'exprimer inquiétude, désarroi, découragement, grogne mais aussi combativité. Dans son discours d'accueil, Gérald MARTINEZ, maire de la commune, a su dire sobrement ce que chacun de nous pense et ressent.

Nous recevions deux ministres : Jacques MEZARD, Ministre de la cohésion territoriale, ancien maire d'une commune rurale, et Elisabeth BORNE, chargée du transport au ministère chargé de la transition écologique et solidaire. Cette dernière a été quelque peu chahutée, à plusieurs reprises, en raison de propos très éloignés de la réalité du terrain.

Il a été fait état du grand nombre de démissions de maires nié de façon curieuse, par un ministre sur « France Inter » la semaine dernière, du nombre de maires qui n'entendent pas se représenter. Attention ! le gouvernement pourrait d'ailleurs se saisir d'une absence de candidats pour justifier la nécessité de réduire le nombre de communes.

Dire c'est une chose, agir en est une autre. Les moyens d'action ont été au centre de nos travaux. Le président de l'A.M.R. de Dordogne a proposé le premier d'action retenu par l'assemblée générale pour tenter de mettre un terme à la politique ruralicide mise en œuvre par le gouvernement. Il appartiendra à chacun d'entre nous de s'exprimer, de faire entendre sa voix, de convaincre ses collègues d'entreprendre une action susceptible de peser sur la politique gouvernementale.

Pour nous, membres de l'Association des Maires Ruraux de LOIR ET CHER, il s'agit de convaincre, d'appeler à nous rejoindre, en expliquant pourquoi c'est important, pourquoi c'est urgent. Demain il sera trop tard. Il faut sans cesse nous faire entendre dans les conseils, dans les réunions publiques, pour renforcer notre organisation, développer notre action pour être plus efficace. C'est l'affaire de chacun de nous.

RAPPORT MORAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

C – RAPPORT D'ACTIVITE

Présenté par Roland BINGLER , Secrétaire

« Notre dernière assemblée générale s'était tenue le 04 novembre 2017 à Cheverny, nous avons alors accueilli nos élus nationaux, l'inspectrice d'académie, et notre ministre des territoires Jacqueline Gourault ce qui nous a valu des échanges rudes et passionnés, ainsi que des débuts de réponses de la part de notre ministre aux questions que nous nous posions à cette période : éducation, transfert de compétences, prélèvement à la source, désertification médicale, DGF des communes rurales.

Nous avons pu mesurer à cette occasion combien les Maires des communes rurales portent une vision d'intérêt général que l'on retrouve avec votre participation.

Le nombre d'adhérents de l'association reste stable, légèrement supérieur à 100 sur 284 communes rurales en loir et Cher. Une commune rurale sur trois de Loir et Cher est donc membre de notre association. Je vous remercie d'avoir renouvelé votre confiance à l'association où pour certain d'y avoir adhéré cette année.

Notre bureau a été élargi ces derniers mois à 18 membres avec un renfort de maires du Nord du département. Le bureau de l'association se réunit régulièrement et décide de la conduite d'actions à tenir pour informer nos adhérents, pour défendre et promouvoir la commune rurale. Je remercie tout particulièrement les membres du bureau qui sont tous là ce matin, et qui sont à votre écoute, à votre service, au service de la commune rurale et de l'intérêt général.

Notre association fonctionne avec un total bénévolat des membres du bureau et l'appui de Véronique CROSNIER, notre secrétaire et depuis peu, Vincent DESRUS dans le cadre d'un service civique.

Notre bureau a décidé de définir une répartition des tâches au sein de l'association :

- *Président : Patrick MARION*
- *Vice-président : Lionnel GALLARD (Net Infos – Grand électeur) et Pierre MAURICE (Médecine et Statut de l'élu)*
- *Secrétaire : Roland BINGLER (Statut de l'élu – Grand électeur)*
- *Secrétaire adjointe : Nicole CLÉMENT-LACAILLE (Compte rendu et PV)*
- *Trésorier : Michel DELALANDE*
- *Trésorière adjointe : Eveline MARIER*

Autres répartitions :

- *Yves MÉNAGER : aide au président et aux membres du bureau*
- *Christophe THORIN : Education Nationale*

- François BORDE : Communication, site numérique, Net Infos)
- Jean-Yves GUELLIER : Communes nouvelles
- Daniel CHARLUTEAU : Gens du voyage
- Agnès THIBAUT : CDCI
- Gilles CHANTIER : Net Infos
- Jean-Pierre CHEVESSAND : Sécurité / Grand Electeur

Pour ce qui concerne nos réunions de bureau, le 2^{ème} mercredi de chaque mois à 14h30 a été retenu avec un lieu à déterminer.

➤ **Compte rendu du Congrès National**

Le congrès s'est déroulé dans un climat assez tendu en raison du climat général auquel les Maires sont confrontés.

Le congrès national a appelé les habitants, les élus du pays à réagir au rouleau compresseur qui s'attaque à la commune, à la démocratie et à la ruralité afin de ne plus accepter l'inacceptable sans réagir.

- Concernant les finances locales : les conclusions de l'observatoire des collectivités locales : bonne gestion des Maires dans les communes rurales, moins de moyens, plus d'investissement, moins de dettes.
- S'agissant des dotations, il faut que l'on mette en place des mécanismes de dotations dynamiques et fermes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux afin d'assumer une péréquation plus forte.
- Concernant le fonctionnement des mobiles. Sur la présence des zones blanches, notre ministre Jacques MEZARD a reconnu qu'il y avait beaucoup de travail à réaliser pour que la couverture de l'ensemble du territoire soit effective. Un accord entre les 4 prestataires a été conclu, mais qu'il ne fallait pas s'inquiéter ?.....
- Rencontre avec Mme BORNE, les questions ont porté sur la mobilité, les routes, le chemin de fer. Elle a précisé que la durée moyenne de déplacement pour aller à son travail était de « 5mn », déclaration qui a provoqué un certain « chahut » dans le congrès.
- Concernant le transfert de compétences eau et Assainissement, il est possible de refuser ce transfert pour 2020, la date limite est le 31 décembre 2025.

L'assemblée a montré que les maires ruraux étaient découragés, voir en colère et qu'il était nécessaire d'agir auprès des services publics, de l'état central. Pour ce faire, une action a été envisagée lors du transfert des résultats des élections européennes. Sujet que nous devons aborder au cours de notre assemblée générale.

➤ **Retour sur les principales actions de la fin de l'année 2017 et des 9 premiers mois 2018 de l'Association des maires Ruraux du Loir et Cher.**

- Rendez-vous avec les personnalités départementales : notre président, Patrick Marion accompagné de membres du bureau ont rencontré Monsieur le Préfet dans le cadre de sujet spécifique : commission départementale de la sécurité, convocation de la CDCI, convocation Police sécurité du quotidien.
- Le bureau de notre association a reçu tous les candidats à l'élection sénatoriale en leur posant les mêmes questions. Net Infos a eu l'occasion de vous transmettre leurs réponses.
- A propos de l'école ; à partir du 6 décembre 2017, nous avons rencontré la DASEN, et, Patrick Marion a été convié à une réunion de la CDEN le 7 décembre 2017 à la Préfecture. Le mercredi 17 janvier 2018 une nouvelle rencontre a eu lieu avec la DASEN pour préparer la carte scolaire pour la rentrée 2019.

Beaucoup d'informations ont été indiquées ou précisées : baisse des effectifs (- 400) confirmée, changement du rapport nombre enseignement/nombre d'élèves, besoin de 15 postes pour le dédoublement des classes CP et CE en zone RR, 26 propositions de fermetures de classes seraient annoncées. Le département pourrait bénéficier de 5 postes supplémentaires si AM41 et AMR41 acceptaient de signer une charte départementale. L'invitation aux regroupements a été clairement exprimée par la DASEN.

Il a été souligné le fait que la CDEN ne sert à rien et qu'il devait être supprimé ou réformé.

Nous avons pris en compte qu'il y avait des avancés par rapport au texte initial et la possibilité d'une concertation. Mais surtout qu'il ne fallait pas être dupe. Il aurait été préférable que la répartition des 5 postes soit décidée par la CDEN mais cela n'a pas été le cas.

Nous avons précisé que pour toutes les conventions à venir nous serons aux cotés de nos collègues.

Notre président a signé le 14 mars 2018 la convention Cadre départementale sur l'école des territoires ruraux.

➤ Désertification médicale

➤

Elle constitue un dossier primordial. La situation s'aggrave depuis 2017. On continue à construire, à grands frais, des maisons de santé pluridisciplinaire avec l'aide de l'Etat et des Collectivités, le gouvernement annonce un programme de construction renforcée, dans le même temps où il diminue le budget de l'hôpital public.

Dans notre département, nous savons que plusieurs MSP fonctionnent mal et parfois...sans médecin. Le développement du concept PAÏS, solution à privilégier pour les territoires ruraux, est confronté également à l'absence de médecins.

Aujourd'hui les questions de santé font l'objet de décisions et réflexions très controversées. Les élus ruraux tentent avec leurs propres moyens de compenser la faillite de l'état sur les besoins en personnels médicaux.

Il est légitime que les élus se préoccupent de la santé de leurs concitoyens dont certains sont contraints de renoncer aux soins pour des raisons financières ou/et de transports.

La discussion de notre bureau a montré qu'on ne peut faire le procès des élus qui cherchent des solutions, mais chacun admet que l'on introduit un dispositif qui va mettre en concurrence des territoires qui n'ont pas les mêmes moyens...

Au terme du rapport d'activité, nous voudrions vous proposer quelques priorités de travail pour les 12 prochains mois mis en lumière lors du congrès national 2018.

1) Nous devons suivre de très près la question des transferts de compétences automatiques. Eau et Assainissement par exemple. De façon, plus générale, nous avons besoin de liberté, de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux agglomérations, aux EPCI.

2) Nous agissons avec notre association nationale des Maires Ruraux pour obtenir une loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité.

3) Concernent les zones rurales, nous demandons de revoir la question des ZRR afin de maintenir en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

4) S'agissant des dotations, il faut que l'on mette en place des mécanismes de dotations dynamiques et pennes basées sur l'égalité entre urbains et ruraux afin d'assurer une péréquation forte.

5) Nous serons très attentifs aux fonctionnements des agglomérations et EPCI, c'est une question de démocratie locale et nous ne voulons pas que des décisions soient prises par un petit cercle de 2,3 ou 4 personnes.

6) Nous suivrons de très près le développement de la fibre optique et l'amélioration de la téléphonie mobile pour qu'il n'y ait plus de zone blanche dans le Loir et Cher, car là aussi il s'agit d'obtenir l'égalité

d'accès pour les urbains et ruraux, même si l'on constate que les ruraux vont payer contrairement aux urbains.

Enfin, nous devons utiliser toutes les occasions de nous réunir., c'est pourquoi grâce au partenariat d'Enedis, nous continuerons à organiser des diners-débats décentralisés. Sur l'ensemble des sujets abordés, vous allez pouvoir maintenant vous exprimer. Dans le département comme au plan national, les maires ruraux entendent conserver cette simplicité, cette convivialité, cette amitié partagée, loin des fastes et des grandes messes. Elles sont les marques de l'Association des Maires Ruraux de France.

RAPPORT D'ACTIVITE ADOPTE A L'UNANIMITE

D – RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par Michel DELALANDE.

L'association compte 101 communes dont 98 sont à jour de leurs cotisations (des communes sont dites « isolées » et d'autres des « communes nouvelles »).

Les cotisations se décomposent en une partie à reverser au niveau national, une partie pour l'édition de la revue « 36 000 communes » et une partie pour le département.

Le seuil pour l'adhésion à l'AMR est de moins de 3500 habitants.

La situation financière de l'association est saine :

CREDIT : 23 186,68 €

DEBIT : 19 656,65 € soit une trésorerie positive de 12 530,03 €

L'association remercie tout particulièrement ENEDIS, en la personne de M. J.L. GASPARINI qui dans le cadre de son partenariat nous verse 3000 €.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE A L'UNANIMITE

E – ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 nouveaux membres entrent au sein du C.A. :

- M. Laurent ALANIC, Maire de St CLAUDE DE DIRAY
- Mme M.Christine SAUVE, Maire de MARCILLY EN BEAUCE

Candidatures acceptées à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 10 h 50.

11 heures Accueil des Personnalités :

Monsieur Le Préfet, M. CONDEMINE, M. R. DELMON Secrétaire de la Préfecture, Mme Valéry BAGLIN-LE GOFF Directrice d'Académie, M. DELAUME, Inspecteur adjoint, Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Députée Européenne, Nicolas PERRUCHOT, Président du Conseil Départemental, M. BARTOLO, Lieutenant-colonel de Gendarmerie, Mme Catherine LHERITIER, Présidente de l'Association des Maires du Loir-et-Cher, M. Simon HOUDEBERT Collaborateur de M. JM JANSSENS Sénateur

F – QUESTIONS DES ADHERENTS AUX AUTORITES PRESENTES

Avec le concours de M. Christophe THORIN des échanges ont lieu sur les thématiques suivantes :

- Question posée à M. le Préfet quant aux retenues à la source pour les élus ayant plusieurs mandats : il est proposé par M. le Préfet de formaliser cette demande par écrit et de la transmettre au DGFIP.

- Concernant les menaces de fermeture de classe, le seuil de fermeture... :

. Mme la DASEN répond que des courriers ont été adressés, qu'il ne s'agit pas d'ouverture ou de fermeture mais de l'expression de pouvoir travailler ensemble afin de faire des projections pour la rentrée prochaine d'autant que la baisse des effectifs continue.

. elle indique qu'il n'y a pas de seuil de fermeture,

. concernant les enfants en situation de handicap, il ne semble pas y avoir de difficultés dans le département. Les accompagnants de ces enfants ont un contrat de droit privé pour 26 h/hebdomadaire. Or tous les enfants n'ont pas besoin de 26 H. Une répartition des « postes » doit donc être faite.

Il y a tous les ans une augmentation des notifications de la MDPH et un travail doit avoir lieu avec la MDPH pour des notifications mutualisées.

- les eaux pluviales : la compétence resterait du ressort des communes

- RIFSEP : la Préfecture respecte la décision du Conseil Constitutionnel mais celle-ci n'a pas encore été notifiée

- taxe d'habitation : l'augmentation pour certaines communes serait logique puisqu'il y a une évolution des bases, néanmoins pas d'instruction particulière

- mise en œuvre du SDACR : il s'agit d'un schéma qui répertorie les différents risques, fonction de la population et de son vieillissement.

Mise en chantier version 2020 par rapport aux risques actualisés et des moyens (humains, matériels, équipes spécialisées, maillage territorial, fusion de centres proches). Le nombre de pompiers n'est pas en baisse mais le service départemental d'incendie doit être renforcé » avec des volontaires et leur donner la disponibilité maximale

- Gens du voyage : il semble y avoir une sous-estimation du nombre des gens du voyage (difficulté de recenser)

Le schéma départemental donne un cadre mais il faut une analyse partagée entre le département et la gendarmerie. Complexité avec les aires de grand passage, les aires d'accueil et les passages plus « sauvages ». Les personnes sédentarisées sont connues au niveau du département.

Il est nécessaire d'obtenir des décisions de justice plus rapides, notamment lors des week-ends. Il est rappelé qu'il faut des troubles à l'ordre public pour qu'il y ait intervention du Préfet. Il est souligné le travail de qualité fait par le médiateur et le référent départemental (Mme la Ss Préfète de Romorantin).

Il faut œuvrer pour une politique de sédentarisation par le biais du logement et de la scolarisation des enfants (exemple Selles/Cher)

- Baisse de la vitesse à 80 km/h : Le Préfet indique que l'indice de gravité dans le département est élevé.

Le nombre d'accidents baisse mais les chocs sont plus graves dus à de très grand excès de vitesse.

La limitation semble respectée.

- situation des communes du Gault du Perche : il y a eu 2 votes au niveau du Conseil Départemental (27 contre et 3 abstentions). Dans le département il y aurait 80 communes qui sont limitrophes avec un autre

département. Autoriser la nouvelle commune c'est mettre le doigt dans un engrenage qui impacte sur les limites du département et qui a des conséquences diverses notamment au niveau du monde agricole.

Mme la Députée Européenne était favorable au « rapprochement ».

Il est signalé la création d'une commune nouvelle ORCAY/THEILLAY.

G - TABLE RONDE : Comment bien communiquer

Intervention de Céline VINCENT chargée de mission numérique

- Présentation du wiki des Maires : plateforme collaboratrice pour les communes adhérentes et partenaires A.M.R.F

Site : wikidesmaires@amrf.fr tél 04.37.43.39.80

- Campagnol : site internet campanol.fr site qui existe depuis 2010, hébergé en Ardèche, site public en conformité avec le RGPD, tenu par 2 personnes qui permet de doter la commune d'une vitrine sur internet pour valoriser son action publique au niveau communal, intercommunal et départemental et de faciliter l'accès à l'information et aux services pour les administrés

Tarif adhérent site complet 220 € /an (soit moins de 19 € par mois)

Contact et renseignements : Tél 04.26.78.05.59 – mail assistance@campanol.fr

- RGPD : il est applicable depuis le 25 Mai 2018.

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Conseil : mutualiser au niveau du territoire

Le Maire reste responsable, le DPO ne peut pas être le Maire ni une secrétaire de mairie. Ce peut être un élu ou une personne extérieure avec des compétences en informatique. Conseil : éviter les « personnes spécialisées ».

3 sortes de données : données normales, données sensibles, données soumises à déclaration auprès de la CNIL

Intervention de **Vanik BERBERIAN** Président de notre association

qui intervient sur des sujets qui font débats au niveau national (mobilité, fracture numérique, devenir des communes rurales, place des communes au sein des intercommunalités, etc...).

17 heures clôture de notre Assemblée Générale